

# GUIDE DE PAEH

---

## Qu'est-ce que c'est ?

Le PAEH est le "Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap" qui permet aux étudiants en situation de handicap de disposer d'aménagements pour leurs épreuves (tiers-temps, grille et/ou sujets plus grands ...) et est attribué par les médecins de l'université, voici comment faire pour obtenir un PAEH:

- 1- Contactez [laetitia.issartial@u-paris.fr](mailto:laetitia.issartial@u-paris.fr) pour prendre rendez-vous
- 2- Après ce RDV, **remplir le dossier médical qu'elle fournira, par votre médecin traitant** (ou celui du SSE) → [Lien du dossier à faire remplir](#)
- 3- Les documents remplis doivent être déposés sur "appfine" → [Procédure de dépôt de pièces sur Appfine](#)
- 4- Une fois le dossier vérifié par le SSE vous recevrez un mail pour un nouveau RDV avec le médecin
- 5- Vous recevrez votre PAEH signé par le président de l'établissement, cela peut prendre du temps

## >> [RÉCAP DU SSE](#) <<

Si besoin d'aide : [soutien@a2sup.fr](mailto:soutien@a2sup.fr)

Réalisé par Reza isker (DFGSP2) et Adam El Absi (DFGSM2)  
Remerciements: Adèle Béchu (DFGSP2), Lucie Humeau (PASS)